

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-258**

Agriculture

Saint Sulpice Nord  
Commune de Villerest

Concession d'usage temporaire  
d'une réserve foncière  
du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024  
avec Séverine PUTANIER

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>17 AOÛT 2023</b>
Publié	

Le 11 août 2023

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**Le Président de Roannais Agglomération ;**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les concessions pour occupation de réserves foncières ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 modifiée relative au catalogue des tarifs 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées section CK numéros 31 et 234, d'une superficie totale de 3 ha 87 a 06 ca, situées lieu-dit Saint Sulpice Nord, sur la Commune de Villerest ;

Considérant que ces parcelles constituent une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que ces parcelles de terrain nécessitent d'être entretenues, dans l'attente de la mise en œuvre de ces actions ou aménagements ;

Considérant que Séverine PUTANIER, exploitante agricole, domiciliée 2548 route de Saint Sulpice à Villerest, a sollicité Roannais Agglomération, en juillet 2023, pour bénéficier de l'occupation temporaire des parcelles précitées, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant qu'une concession d'usage temporaire d'une réserve foncière est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de ces parcelles avec Séverine PUTANIER ;

**DECIDE**

- D'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Séverine PUTANIER, exploitante agricole, domiciliée 2548 route de Saint Sulpice à Villerest ;
- De préciser que cette concession d'usage temporaire concerne l'occupation des parcelles de terrain cadastrées section CK n° 31 et n° 234, d'une surface totale de 3 ha 87 a 06 ca, situées lieu-dit Saint Sulpice Nord, sur la Commune de Villerest ;
- D'indiquer que cette occupation est consentie pour l'exercice de son activité d'élevage exclusivement compatible avec la nature des terrains qui est en pré ;
- De dire que la concession prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 inclus ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,

**Éric PEYRON**

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

